

62

SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET PHILOLOGIQUES  
DE ROUMANIE  
SECTION D'ÉTUDES ORIENTALES

---

20

OCTAVIAN ILIESCU

UN TRÉSOR D'ASPRES TURCS DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE, TROUVÉ  
PROBABLEMENT EN MOLDAVIE

Tirage à part  
de  
STUDIA ET ACTA ORIENTALIA  
V-VI

BUCHARÈST, 1967

B64

BARSE II 539447

BA II 539447  
10 p. cu. date.

Octavian Iliescu  
19. VII. 1968. Buc.

## UN TRÉSOR D'ASPRES TURCS DU XV<sup>e</sup> SIÈCLE, TROUVÉ PROBABLEMENT EN MOLDAVIE

par OCTAVIAN ILIESCU

Au mois de novembre 1958, le Cabinet numismatique de la Bibliothèque de l'Académie de la République Socialiste de Roumanie a acheté à un collectionneur treize aspres turcs du XV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. La plupart des monnaies étaient recouvertes d'une patine vert-noirâtre, signe évident que toutes ces pièces ont fait partie d'un trésor. Nous avons cherché à obtenir de l'ancien propriétaire des informations supplémentaires concernant la provenance de ces pièces et nous avons appris qu'elles étaient conservées dans sa famille depuis une époque antérieure à l'année 1918, date à laquelle sa famille se trouvait à Jassy. On peut déduire de là que toutes ces treize monnaies turques proviennent d'une découverte faite sur le territoire de la Moldavie et qu'elles représentent un petit trésor, ou plutôt une partie d'un trésor plus grand, trouvé dans une localité et dans des circonstances qu'il est impossible de préciser<sup>2</sup>.

Ce sont là les données connues concernant la provenance de ces treize aspres turcs. Nous allons procéder maintenant à leur description détaillée.

Au premier abord, on constate que toutes ces monnaies ont été émises par le sultan Mahomet (Mehmed) II (1443—1444, 1444—1445, 1451—1481), et peuvent être groupées en deux types, à savoir<sup>3</sup>:

### TYPE I

1. Av.

م. ا. د.  
محمد بن  
حان مصره

<sup>1</sup> Enregistré au n° 1526/1958.

<sup>2</sup> Un trésor plus grand d'aspres turcs du XV<sup>e</sup> siècle a été découvert en Moldavie en 1914, près de Piatra Neamț ou de Tîrgu Ocna (voir plus bas page 278 n° 5). Il n'est pas impossible que le petit lot d'aspres que nous décrivons dans cette étude fasse partie de ce trésor, quoiqu'il soit aussi possible que nos pièces représentent une autre découverte.

<sup>3</sup> Les légendes des monnaies ont été transcrites telles quelles, sans points diacritiques ou parfois avec des points ajoutés là où ce n'était pas nécessaire.

Les premières lignes de la légende sont inscrites dans un cercle linéaire, la troisième ligne est inscrite dans un second cercle linéaire. Il y a un point entre les deux dernières lettres du mot «Murad»; le tout dans un cercle perlé.

Rev.

(.) (.....) (.)  
 9 صرب ادره

La légende du champ supérieur n'a pas été inscrite sur le flan de la monnaie, frappée d'une manière excentrique. Dans le champ de gauche il y a le chiffre 4 (4?), dans le champ de droite, le dernier chiffre de l'an de l'Hégire n'a pas été imprimé. Au pourtour, cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

AR. 11 mm 0, 96 g. Décentré, bien conservé. Emis à Andrinople en l'an  $84 \times = 848$  de l'Hégire (après le 9 nov. 1444—9 avril 1445), cf. Ismâ'il Ghâlib<sup>4</sup>, n° 601; Châ'il Edhem<sup>5</sup>, n° 227.

TYPE II

2. Av.

محمد بن  
 مراد  
 خان  
 عز نصره  
 ٨٥٥

Les deux premiers mots au centre disposés sur deux lignes dans un cercle; les autres lignes disposées chacune dans un compartiment tout autour. Cercle linéaire doublé par un cercle perlé extérieur.

Rev.

محمد بن  
 مراد خان  
 عز نصره

Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

<sup>4</sup> Ismâ'il Ghâlib, *Taqvim-i meskûkât 'osmâniye*, Constantinople, 1307 H.

<sup>5</sup> Châ'il Edhem, *Meskûkât-i 'osmâniye*, Constantinople, 1334 H.

AR. 10 mm 0,98 g. Bien conservé. Emis à Andrinople en l'an 855 de l'Hégire (1451 de n.è.). Cf. Ismâ'il Ghâlib, n° 77; Châ'ilil Edhem, n° 279.

3. Av.

محمد بن

مراد

.....

٨٥٥ (٠)

Comme plus haut, mais le reste de la légende fait défaut. Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

Rev.

حلامك  
صورت ادرنه

Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

AR. 12 mm 1,00 g. Bien conservé. Même atelier monétaire et même date d'émission

4. Av.

محمد بن

مراد

حان

عمر صرة

٨٥٥

Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

Rev.

حلامك  
٠) ن ادرنه

Une partie de la légende fait défaut. Cercle linéaire doublé d'un cercle linéaire extérieur.

AR. 12 mm 0,97 g. Bien conservé, même atelier monétaire et même date d'émission.

5 Av.

محمد بن  
مراد  
خان  
عمر نصره  
١٥٥

Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

Rev.

(٠) لاد ملكه  
-----  
(٠) ن ادونه

La légende est imprimée en partie seulement. Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

AR. 10 mm 0,95 g. Bien conservé. Même atelier monétaire et même date d'émission.

6. Av.

محمد بن  
مراد  
خان  
عمر نصره  
١٥٥

Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

Rev.

(٠) لاد ملكه  
-----  
صريف ادونه

Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur. La légende n'est que partiellement imprimée.

7. Av.

محمد س  
مراد  
خان  
عبد نصير  
١٨٥٥

Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

Rev.

محمد س  
مراد  
خان  
عبد نصير  
١٨٥٥

Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

AR. 10 × 12 mm 0,92 g. Bien conservé. Même atelier monétaire et même date d'émission.

8. Av.

محمد س  
مراد  
خان  
( . . . )  
١٨٥٥

La quatrième ligne de la légende n'a pas été imprimée. Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

Rev.

محمد س  
مراد  
خان  
( . . . )  
١٨٥٥

Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

AR. 11 mm. 0,94 g. Bien conservé. Même atelier monétaire et même date d'émission.

9. Av.

محمد بن  
مراد  
خان  
عز نصره  
١٩٥

Cercle linéaire, doublé d'un cercle perlé extérieur.

Rev.

جلد مد (٠)  
ضرف سرد

La légende est partiellement imprimée. Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

AR. 11 mm. 0,87 g. Quelque peu usé. Emis à Serres, le même an de l'Hégire. Ismâ'il Ghâlib, n° 90; Châliil Edhem, n° 418.

10. Av.

محمد بن  
مراد  
(.....)  
عز نصره  
١٩٥

La troisième ligne n'est pas imprimée en partie, la légende du revers est partiellement imprimée :

لله  
ص



Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

Rev.

حلمه ملكه  
... سيز

Impression partielle de la légende du droit :

محمد  
(.....)  
ع

Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

AR. 11 mm 0,95 g. Bien conservé. Même atelier monétaire et même date d'émission.

11. Av.

محمد بن  
مراد  
خان  
عمره  
١٥٥

Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

Rev.

حلمه ملكه  
... سيز

La légende est partiellement imprimée. Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

AR. 10 × 11 mm 0,97 g. Bien conservé. Même atelier monétaire et même date d'émission.

12. Av.

محمد س  
 مراد  
 حان  
 ( ..... )  
 ٨٥٠

Légende partiellement imprimée. La quatrième ligne fait complètement défaut. Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

Rev.

حلد ملكه  
 (٠) ن سرر

Légende partiellement imprimée. Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

AR. 11 mm 0,93 g. Bien conservé. Même atelier monétaire et même date d'émission.

13. Av.

محمد س  
 مراد  
 حان  
 عرسرة  
 ٨٥٥

Cercle linéaire, sans cercle perlé extérieur.

Rev.

حلد ملكه  
 (٠) ن حوار

Légende imprimée partiellement. Cercle linéaire doublé d'un cercle perlé extérieur.

AR. 11 × 12 mm 0,98 g. Bien conservé. Emis à Nevar ou Novo Brdo, le même an de l'Hégire. Châlih Edhem, n° 431 (ayant la date d'émission reconstituée).<sup>6</sup>

★

Avant d'examiner les circonstances économiques et historiques qui peuvent rendre compte de la présence de notre petit trésor monétaire sur le territoire de la Moldavie, il nous semble utile de faire quelques remarques concernant les caractères des monnaies qui le composent. C'est ainsi qu'au point de vue épigraphique, on peut constater que les légendes des aspres de ce trésor sont parfois mutilées, par suite des dimensions non correspondantes du coin et du flan, ce dernier ayant une forme très irrégulière. Lorsque par hasard les légendes sont complètes, elles offrent fréquemment des erreurs, dues soit à l'omission soit à l'emplacement erroné des points diacritiques. Nous avons remarqué ce caractère particulier des monnaies turques, lors de notre étude antérieure sur un autre trésor d'aspres emis vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le début du XVI<sup>e</sup> siècle, trésor découvert dans le quartier Militari de Bucarest<sup>7</sup>. Nous avons montré dans cet article que les erreurs du texte sont dues à l'ignorance de la langue arabe de la part des graveurs probablement étrangers, engagés par les ateliers monétaires de l'Empire ottoman<sup>8</sup>.

Nous publions ci-joint, les légendes exactes, telles qu'elles devaient figurer sur les monnaies que nous étudions :

TYPE I

1. Av.

مراد  
محمد بن  
خان عز نصره

Murad  
Muhammad <i> bn  
chân âzza naşruhu

Rev.

خالد ملك  
ضرب ادرنه

8} challada mulkahu <8  
4} đuriba Edirne <8

<sup>6</sup> Les monnaies qui font l'objet de cette étude ont été décrites par Elena Isăcescu dans *Caiet selectiv de informare asupra creşterii colecţiilor Bibliotecii Academiei R. S. România*, n° 4, 1962, pp. 521—533.

<sup>7</sup> Cf. Octavian Iliescu, *Un tezaur de aspri turceşti de la începutul secolului al XVI-lea găsit la Bucureşti* (Un trésor d'aspres turcs du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle trouvé à Bucarest), dans „Studii şi cercetări de numismatică”, III, 1960, pp. 299—300.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 300.

## TYPE II

2—8. Av.

محمد بن  
مراد  
خان  
عز نصره  
٨٥٥

Muḥammad <i>bn  
Murad  
chân  
ázza naşruhu  
855

Rev.

خالد ملكه  
ضرب ادرنه

challada mulkahu  
ḡuriba Edirne

9—12. Av. Comme aux n<sup>os</sup> 2—8.

Rev.

خالد ملكه  
ضرب سerez

challada mulkahu  
ḡuriba Serez

13. Av. Comme aux n<sup>os</sup> 2—12.

Rev.

خالد ملكه  
ضرب نوار

challada mulkahu  
ḡuriba Newar<sup>9</sup>

Le poids des treize monnaies que nous étudions atteint des valeurs comprises entre 0,87 g et 1,00 g, soit en moyenne 0,95 g. Ces chiffres concordent avec la moyenne de poids des aspres datant de cette époque, lorsque commencent à se manifester des tendances de dévalorisation officielle de la monnaie ottomane d'argent<sup>10</sup>. En ce qui concerne l'endroit où ces aspres ont été frappés on constate que toutes les treize pièces ont été émises dans les ateliers de Roumélie (la partie européenne de l'Empire ottoman), fait que nous avons remarqué aussi dans l'étude déjà citée<sup>11</sup>. La plus grande partie de ces aspres (huit pièces) proviennent de l'atelier d'Andrinople, la pièce

<sup>9</sup> La transcription a été faite conformément aux normes usuelles.

<sup>10</sup> Cf. Franz Babinger, *Contraffazioni ottomane dello zecchino veneziano, nel XV secolo*, dans „Annali dell'Istituto Italiano di Numismatica“, III, 1956, pp. 87—88. Déjà sous le règne de Bajazet II surviennent des dévalorisations de l'aspre ottoman, *ibidem*, pp. 83, 88, n<sup>o</sup> 3.

<sup>11</sup> Cf. Octavian Iliescu, *op. cit.*, p. 306. Ce n'est pas le cas pour le trésor de Ți-festi, district de Panciu, qui comprend des aspres frappés tant en Europe qu'en Asie, dans les deux ateliers d'Amasia et d'Ankara. Sur ce trésor, voir page 278, n<sup>o</sup> 6 et note 18.

la plus ancienne date de 1444—1445, tandis que les autres ont été émises en l'an 855 de l'Hégire (1451). Il y a aussi des aspres frappés à Serres (aujourd'hui en Grèce), en tout il y a quatre monnaies datant de l'an 855 H. La dernière monnaie de notre trésor, ayant la même date, 855 H, a été frappée à Newar ou Novo Brdo (aujourd'hui en Yougoslavie, dans le sud de la Serbie); elle représente une émission peu connue jusqu'à présent de cet atelier<sup>12</sup>. L'absence de monnaies plus récentes<sup>13</sup>, surtout l'absence de monnaies émises à Constantinople après la prise de la ville par Mahomet II (du reste l'émission de monnaies turques à Constantinople ne commence qu'après l'an 865, c.a.d. 1460—1461) nous incite à fixer la date de l'enfouissement de ce trésor entre les années 1451 comme *terminus post quem* et 1461 comme *terminus ante quem*. Evidemment, en fixant cette date, nous faisons toutes les réserves qui nous sont imposées par l'absence d'informations plus précises concernant le contenu intégral de ce trésor. En effet, on a montré précédemment qu'il est impossible de déterminer exactement s'il s'agit d'un petit trésor ou d'une partie d'un trésor plus grand.

Nous nous proposons d'étudier maintenant les conditions d'ordre économique et historique qui ont permis aux aspres tures de parvenir sur le territoire de la Moldavie pendant le XV<sup>e</sup> siècle ainsi que le rôle que cette monnaie a eu, éventuellement, dans les échanges commerciaux locaux au cours de ce siècle. Dans ce but nous allons examiner d'abord les découvertes de monnaies datant de cette époque et ensuite les sources documentaires contemporaines.

Jusqu'à ce jour, on connaît en Moldavie les découvertes suivantes d'aspres turcs datant du XV<sup>e</sup> siècle :

1. — La monnaie la plus ancienne, émise à Andrinople, en l'an 834 H (1430—1431), sous Murad II, a été trouvée à Suceava en 1951, au cours de fouilles archéologiques<sup>14</sup>.

2. — Un autre aspre frappé toujours sous Murad II a été émis à Ayaslyk (Ayasoluq, l'antique Ephèse) dans la même année de l'Hégire. Il fut découvert à Cirpiți, non loin de Jassy, dans un trésor d'une composition très variée, comprenant outre cette pièce quatre imitations génoises, faites à Chios, du ducat vénitien d'or (et datant de l'époque 1382—1443), deux gros de Prague frappés par Venčeslas IV (1378—1418), un ducat d'argent de Valachie émis par le prince Vladislav II (1446—1456), cinq aspres génoises de Caffa, datant de l'époque 1427—1429, deux aspres tatars du XV<sup>e</sup> siècle, émission de la Horde d'Or du Khanat d'Astrakhan, onze aspres tatars de Crimée frappés sous le khan Hadji Guiraï, entre les années 1454 et 1462/1463, enfin

<sup>12</sup> Excepté Châilil Edhem, *op. cit.*, n° 431, les travaux des spécialistes ne mentionnent pas à cet atelier monétaire des émissions de l'an 855 H.

<sup>13</sup> Pendant le troisième règne de Mahomet II, des émissions d'aspres ont été faites tous les dix ans, dans les années de l'Hégire 855, 865, 875 et 886. Cf. Franz Babinger, *op. cit.*, pp. 89—90.

<sup>14</sup> Cette monnaie nous a été apportée pour en déterminer la date par le groupe de travail collectif du chantier archéologique de Suceava.

cinq aspres tatars ayant la contremarque de la ville de Cetatea Albă<sup>15</sup>. Le *terminus post quem* de ce trésor est indiqué par les monnaies émises par le khanat tatar de Crimée, en 1463.

3. — Notre petit trésor provient d'une localité restée inconnue jusqu'à présent, il date de l'an 1451 et est étudié dans cet article.

4. — Au cours des fouilles archéologiques de Suceava, on a découvert en 1954 encore un aspre émis par Mahomet II en l'an 1481. Cette découverte est inédite<sup>16</sup>.

5. — Un trésor beaucoup plus considérable, comprenant environ 4,500 kg d'aspres turcs (plus de 4 500 pièces) a été découvert en 1914 à Tirgu-Ocna<sup>17</sup> ou à Piatra Neamț<sup>18</sup>. On conserve encore 114 aspres de ce trésor dans la collection Marie et Dr. Severeanu du Musée d'Histoire de la ville de Bucarest<sup>19</sup>. On y a identifié des pièces émises par Mahomet II et par Bajazet II (1481—1512). Ce trésor a été enfoui après l'année 1481.

6. — La dernière découverte connue, qui date de la fin du XV<sup>e</sup> siècle ou du début du siècle suivant, a été faite à Țifești, dans le district de Vrancea. Nous nous référons au trésor trouvé en cette localité en 1912, trésor qui comprenait 315 aspres turcs émis sous Mahomet II et sous Bajazet II, 49 deniers hongrois frappés sous les règnes des rois Mathias Corvin (1458—1490) et Vladislav II (1490—1516) et quelques bijoux d'argent, deux paires de boucles d'oreilles, deux grands boutons et huit petits boutons<sup>20</sup>.

Les aspres turcs frappés au nom de Mahomet II sont en petit nombre et, d'après une description incomplète<sup>21</sup>, portent comme date d'émission l'an 886 H (1481) et proviennent de l'atelier monétaire de Constantinople. Les aspres émis par Bajazet II et ayant la même date<sup>22</sup> furent frappés dans

<sup>15</sup> Cf. Octavian Iliescu et M. Dinu, *Tezaurul monetar din secolul al XV-lea de la Cirpiți, raionul Iași*, (Le trésor monétaire du XV<sup>e</sup> siècle trouvé à Cirpiți, district de Jassy), dans „Studii și cercetări științifice. Istorie“, Jassy, 8, 1957, pp. 342—345.

<sup>16</sup> Cette monnaie nous fut présentée en vue de sa datation par le groupe de travail collectif du chantier archéologique de Suceava.

<sup>17</sup> G. Severeanu, communication faite à la séance de la Société de Numismatique Roumaine du 16 mars 1915. Le résumé de la communication se trouve dans : *Buletinul Societății Numismatice Române*, 13, 1916, p. 50.

<sup>18</sup> Const. Moisil, *Monete și tezaure monetare găsite în România și în ținuturile românești învecinate (vechiul teritoriu geto-dac)* (Monnaies et trésors monétaires trouvés en Roumanie et dans les territoires roumains voisins, l'ancien territoire géto-dace), dans „Buletinul Societății Numismatice Române“, 12, 1915, pp. 43—44, n<sup>o</sup> 53.

<sup>19</sup> N<sup>o</sup> 7897 — 8012 de l'inventaire. Ce trésor fera l'objet d'un article de Gh. Astancăi et de H. Dj. Siruni, qui nous ont autorisé à en examiner quelques pièces.

<sup>20</sup> Sur ce trésor, voir Const. Moisil, *Monete și podoabe de la sfârșitul veacului al XV-lea (Tezaurul de la Țifești, județul Putna)* (Monnaies et bijoux datant de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, le trésor de Țifești), dans „Buletinul Societății Numismatice Române“, 13, 1916, p. 42, n<sup>o</sup> 63.; du même auteur, *Colecțiunea numismatică* (La collection numismatique), dans „Creșterea Colecțiilor Bibliotecii Academiei Române“, 27, 1915, pp. 199—202; tirage à part : Bucarest, 1915, pp. 5—8, n<sup>o</sup> 29—55.

<sup>21</sup> Const. Moisil, *op. cit.* p. 6.

<sup>22</sup> Au cours du règne de Bajazet II, les ateliers monétaires de l'Empire ottoman n'ont émis des aspres que durant l'année 886 H (l'an de l'ascension au trône du sultan Bajazet II).

les ateliers monétaires suivants : Amasia et Ankara en Anatólie, Andrinople, Karatovo, Newar, Gelibolu (Galipoli)<sup>23</sup>, Constantinople et Skoplje en Roumélie (Europe). Le poids des aspres turcs de ce trésor varie entre 0,72 et 0,77 g<sup>24</sup>, il est donc de beaucoup inférieur à la moyenne de 0,95 g des pièces décrites précédemment, mais par contre ce poids est très proche du poids moyen des aspres qui font partie du trésor trouvé à Bucarest dans le quartier de Militari (0,74 g). La dépréciation progressive des aspres turcs se trouve ainsi confirmée, puisque le trésor de Țifești est plus récent<sup>25</sup> que le petit trésor que nous étudions, mais il est plus ancien que celui découvert à Bucarest dans le quartier de Militari, ce dernier comprenant des aspres émis sous Bajazet II et Selim I<sup>er</sup> (1512—1520)<sup>26</sup>. Les découvertes d'aspres turcs du XV<sup>e</sup> siècle en Moldavie finissent avec le trésor de Țifești.

En passant maintenant à l'étude des sources documentaires, nous pouvons constater qu'elles ne comprennent que peu d'informations ayant trait à la circulation locale des aspres turcs. Le plus ancien document qui mentionne les aspres dans un contexte concernant la Moldavie au XV<sup>e</sup> siècle est un rapport adressé par l'office des quatre „burgenses“ de Caffa à l'office de San Giorgio et daté du 6 septembre 1455. Après des doléances concernant le prix élevé des aliments à Moncastro et à Licostomo, le rapport déclare : „Valent in ipsis locis asperi L in LV la berbenitia et per plus valerunt“<sup>27</sup>. Le terme *berbenitia* n'est autre que l'ancien terme roumain *bărbînță*<sup>28</sup> et désigne un récipient en bois dans lequel on transportait le fromage, mais aussi des céréales de Moldavie, dont le prix élevé était déploré par les marchands de Caffa<sup>29</sup>. Mais le passage mentionné du document émis à Caffa ne prouve pas l'usage d'aspres *turcs* dans la circulation monétaire locale à Chilia et à Cetatea Albă. En effet, si l'on compare cette information aux données tirées de l'étude du trésor susmentionné de Cîrpiți, qui comprend

<sup>23</sup> Atelier monétaire peu connu. Lecture proposée en 1916. Voir Const. Moisil, *op. cit.*, pp. 6—7.

<sup>24</sup> *Ibidem*, p. 6.

<sup>25</sup> Const. Moisil, *op. cit.*, p. 12, date le trésor de Țifești des années 1490—1491. D'après les dates d'émission des deniers de Vladislav II, nous croyons que ce trésor a été enfoui un peu plus tard, vers 1500.

<sup>26</sup> Cf. Octavian Iliescu, *op. cit.* p. 287.

<sup>27</sup> Publié par Amedeo Vigna, *Codice diplomatico delle colonie tauro-ligure durante la Signoria dell'ufficio di S. Giorgio (MCCCCLIII—MCCCCLXXV)*, I, Genova, 1868, p. 368, n<sup>o</sup> CLII.

<sup>28</sup> *Bărbînța* ou *berbînța* est un récipient en bois fabriqué à l'aide de douves, où l'on conserve le lait, le fromage et plus rarement des boissons alcooliques, *Dictionarul limbii române moderne*. (Dictionnaire de la langue roumaine moderne), Bucarest 1958, s.v.

<sup>29</sup> En analysant le document mentionné précédemment (note 27), I. Nistor conclut dans son oeuvre *Die auswärtigen Handelsbeziehungen der Moldau*, Gotha, 1911, p. 13, que le prix élevé des aliments sur les marchés de Moldavie était dû à des récoltes déficitaires. En étudiant de nouveau ce problème, Barbu T. Cămpina, *Despre rotul Genovezilor la gurile Dunării în sec. XIII—XIV* (Sur le rôle des Génois aux bouches du Danube au cours des XIII<sup>e</sup>—XIV<sup>e</sup> siècles), publié dans „Studii“, 6, 1953, I, pp. 221—223, a montré que, en réalité, la pénurie de céréales sur ces marchés était due au fait que celles-ci étaient exportées par les Moldaves directement sur leurs propres bateaux.

dans une proportion de 75% des aspres tatars de Caffa et de Cetatea Albă, il en résulte que les aspres mentionnés par le document du 6 septembre 1456 sont de telles monnaies tatars, employées couramment non seulement à Caffa, mais aussi dans les relations commerciales de cette colonie génoise avec les villes de l'embouchure du Dniestr et des bouches du Danube. Ce n'est que le 13 septembre 1471 qu'un document émis par le prince de Moldavie Etienne le Grand mentionne réellement des aspres turcs; il s'agit d'une somme de 500 aspres accordée par le prince de Moldavie à l'hôpital du monastère de Zographos au Mont Athos<sup>30</sup>. Nous devons faire la remarque que la somme accordée par le prince moldave allait être employée au Mont Athos, donc sur le territoire de l'Empire ottoman. C'est pourquoi cet acte d'Etienne le Grand ne peut être un argument en faveur de la circulation d'aspres turcs à l'intérieur des frontières de la Moldavie.

Le dernier document que nous allons mentionner, datant probablement de l'an 1481, est une lettre d'Etienne le Grand adressée par voie d'ambassade au roi Casimir IV de Pologne<sup>31</sup>. Ce message comprend une intéressante mention d'aspres turcs. En effet, Etienne le Grand montre que lors de l'invasion de la Moldavie par le sultan<sup>32</sup>, un grand nombre d'habitants de la ville de Suceava ont cherché refuge dans la ville de Kamenets (en Pologne) et qu'ils ont amené avec eux vingt réfugiés de Caffa qui y étaient détenus enchaînés, comme prisonniers du prince de Moldavie et auxquels les habitants de la ville de Kamenets ont rendu la liberté. Etienne le Grand ne pouvant les livrer au sultan qui les avait demandés, fut obligé de payer aux Turcs comme dédommagement la somme de 120 000 aspres, en comptant 9 000 aspres pour chacun des premiers cinq prisonniers de Caffa et 5 000 aspres pour chacun des autres<sup>33</sup>. Cette somme, qui était égale à 2 550 ducats d'or de Venise<sup>34</sup>, est en effet énorme et son paiement prouve l'existence d'une grande quantité de monnaie ottomane en Moldavie.

Jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, limite que nous avons proposée pour l'étude de notre trésor, on ne connaît pas d'autres sources écrites mentionnant l'emploi d'aspres turcs dans la circulation monétaire de la Moldavie. L'étude des sources historiques présentées précédemment montre que le problème de la pénétration de l'aspre turc en Moldavie se pose sous un aspect tout à fait différent de ce qui se passe à la même époque, pour la même monnaie, en Valachie. Comme on a pu s'en rendre compte, on peut citer pour la Moldavie, non moins de six découvertes d'aspres turcs datant du XV<sup>e</sup> siècle: deux monnaies trouvées isolément (n<sup>o</sup> 1 et n<sup>o</sup> 4 de la liste que nous avons donnée), tandis que le reste représente des trésors dont deux considérables, environ

<sup>30</sup> Document publié par Ion Bogdan, *Documentele lui Ștefan cel Mare* (Les documents d'Etienne le Grand), I, Bucarest, 1913, p. 162, n<sup>o</sup> XCIII.

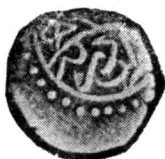
<sup>31</sup> Publié par Ion Bogdan, *op. cit.*, II, Bucarest, 1913, pp. 365—366, n<sup>o</sup> CLXIII.

<sup>32</sup> Il s'agit sans doute de l'invasion de 1476 dirigée par Mahomet II.

<sup>33</sup> Cf. l'observation faite par Ion Bogdan, *op. cit.*, p. 366, n<sup>o</sup> 3.

<sup>34</sup> En 1481, un ducat d'or de Venise équivalait à 47 aspres turcs d'argent, selon Franz Babinger, *op. cit.*, p. 91, note 2.





1



2



3



4



5



6



7

Planche I. — Aspres ottomans provenant d'un trésor trouvé probablement en Moldavie. Grandeur 2×1.



8



9



10



11



12



13



Planche II. — Aspres ottomans provenant d'un trésor trouvé probablement en Moldavie. Grandeur 2×1.

4 500 pièces trouvées à Tirgu Ocna ou à Piatra Neamț et 335 exemplaires à Țifești (n° 5 et n° 6 de cette même liste). Dans le même intervalle de temps, sur le territoire de la Valachie on n'a signalé que deux découvertes d'aspres turcs, toutes les deux étant des pièces isolées ; un aspre de l'année 1451 trouvé près de Turnu-Severin<sup>35</sup>, et l'autre, datant de cette même année, découvert à Bucarest<sup>36</sup> ; les deux exemplaires proviennent de fouilles archéologiques.

Mais le problème de la circulation des aspres turcs se pose de façon tout à fait différente dans les deux pays roumains, si on l'examine à la lumière des sources historiques documentaires. Par rapport à deux documents moldaves seulement, mentionnant des aspres turcs (la donation faite en 1471 par le prince Etienne le Grand pour l'hôpital du monastère de Zographos et la lettre du même prince adressée au roi de Pologne en 1481), les documents qui mentionnent l'emploi de cette monnaie en Valachie sont très nombreux. Par une bizarre coïncidence, le plus ancien document valaque de cet ordre a comme objet toujours une donation faite au monastère de Zographos, le donateur étant le prince Alexandre Aldea ; ce document date du 9 février 1433, la somme offerte étant de 3 000 aspres<sup>37</sup>. De même que le document du prince Etienne le Grand, le document du prince de Valachie se rapporte au territoire de l'Empire ottoman, donc il ne peut constituer un argument pour prouver la circulation d'aspres turcs en Valachie. Mais quelques années plus tard, vers 1433—1438, le prince Vlad Dracul exige des bourgeois de la ville de Brașov à lui restituer la somme de 200 000 aspres volée par un certain Neagoe réfugié à Brașov<sup>38</sup>. Assurément la somme considérable volée au prince de Valachie suppose l'entrée d'une grande quantité d'aspres turcs en Valachie<sup>39</sup>. Le même prince adresse ultérieurement une plainte aux bourgeois de Brașov, vers 1438—1446, au sujet de l'assassinat de l'un de ses hommes, Zanvel de Tirgoviște, probablement un marchand. Les assassins, des habitants de la ville de Brașov, l'ont dépouillé de toute la fortune qu'il avait sur lui, à savoir 250 florins, 500 hyperpères, 300 aspres et d'autres biens encore<sup>40</sup>. Le plus ancien document qui atteste la vente d'une terre pour une somme d'aspres turcs date de

<sup>35</sup> Al. Bărcăcilă, *Monetele de la cetatea medievală a Severinului* (Les monnaies de la citadelle médiévale de Severin), dans „Studii și cercetări de numismatică” I, 1957, pp. 175—176, pl. I, fig. 11 (p. 177).

<sup>36</sup> Cf. Octavian Iliescu, *op. cit.*, p. 307, n° 1.

<sup>37</sup> Publié dans la collection, *Documente privind istoria României* (Documents concernant l'histoire de la Roumanie), cité en abréviation *Doc. Ist. Rom.*, veacul XIII—XV, B, Țara Românească, Bucarest, 1953, pp. 94—95, n° 83.

<sup>38</sup> Ion Bogdan, *Documente privind relațiile Țării Românești cu Brașovul și Țara Ungurească* (Documents concernant les relations de la Valachie avec la ville de Brașov et la Hongrie), I, Bucarest, 1905, p. 74, n° L.

<sup>39</sup> „Две сте хиляди аспри” dans l'original. Le rapport entre le ducat d'or de Venise et l'aspre turc, en 1436, dépassait 1 pour 30. Par conséquent, la somme volée par Neagoe au prince Vlad Dracul équivalait à 5 000 ducats d'or de Venise, soit la moitié du tribut annuel payé à l'Empire ottoman par la Valachie vers 1459—1462 ; cf. M. Berza, *Haraciul Moldovei și Țării Românești în sec. XV—XIX* (Le tribut de la Moldavie et de la Valachie aux XV<sup>e</sup>—XIX<sup>e</sup> siècles), dans „Studii și materiale de istorie medie”, II, 1957 pp. 27—28.

<sup>40</sup> Ion Bogdan, *op. cit.*, pp. 81—82, n° LVI.

1451 ; il s'agit du domaine (*ocina*) de Negoști acheté par Dragomir et autres pour la somme de 680 aspres turcs<sup>41</sup>. De telles ventes sont mentionnées de plus en plus souvent dans les documents ultérieurs. En 1464, on vend la moitié du village de Săvestreni pour la somme de 1 600 aspres<sup>42</sup>, en 1466 la moitié du mont Andrian est achetée avec 330 aspres<sup>43</sup>. On peut compter de la sorte, jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, encore trente documents valaques mentionnant des ventes de biens pour des sommes d'argent évaluées en aspres turcs<sup>44</sup>. Cette monnaie, dont la pénétration en Valachie est une preuve d'asservissement économique et politique, va accaparer dorénavant la circulation monétaire interne. Sa situation dominante se maintiendra longtemps, jusqu'à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'effondrement catastrophal de cette monnaie en supprimera complètement l'usage.

Il résulte de cet exposé que, contrairement à ce qui se passait en Valachie, envahie par les aspres turcs dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, en Moldavie la pénétration de la monnaie ottomane d'argent dans la vie économique locale s'est heurtée à une résistance plus grande. Les échanges monétaires à l'intérieur du pays ont éliminé en Moldavie les aspres turcs, des monnaies d'une valeur intrinsèque supérieure leur étant préférées, à savoir : le florin hongrois, les ducats d'or vénitiens et même les monnaies d'or (*zlots*) turcs<sup>45</sup>. Les documents moldaves ayant trait à la vente et à l'achat de biens fonciers contrastent avec les documents valaques et montrent de façon claire la préférence accordée dans de tels contrats à la monnaie d'or, comme représentant mieux en général, la valeur de tels biens. Cette situation peut être observée en Moldavie jusqu'à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle.

Comment expliquer dans ce cas la présence d'aspres turcs sur le territoire de la Moldavie, dans des trésors ou des découvertes isolées datant du XV<sup>e</sup> siècle ? D'où provenaient les grosses sommes d'aspres dont disposait le prince Etienne le Grand ?

A notre avis, l'explication doit être cherchée dans l'extension prise par le commerce avec l'étranger, commerce pratiqué par les marchands moldaves, par mer, dans les ports de l'Empire ottoman. Ainsi qu'il est connu, par le traité

<sup>41</sup> Document émis par Vladislav II le 30 sept. 1451 à Gherghița, dans la collection *Doc. Ist. Rom.*, volume cité, pp. 123—124, n° 114.

<sup>42</sup> Acte daté du 30 mai 1464, émis à Bucarest, *ibidem*, pp. 133—134, n° 127.

<sup>43</sup> Acte daté du 18 mai 1468, émis à Bucarest, *ibidem*, p. 142, n° 135.

<sup>44</sup> Documents publiés, *ibidem*, passim.

<sup>45</sup> Le *zlot*, « monnaie d'or » turque, est mentionné dans les documents moldaves dans les années 1449—1465, donc avant l'émission de l'*altun*, nom donné d'habitude à la monnaie ottomane d'or frappée pour la première fois en l'an 882 H (15 VI.1477—3 IV 1478). On a démontré récemment que ces *zlots* turcs sont, en réalité, des imitations ottomanes du ducat d'or de Venise ; voir Fraanz Babinger, *op. cit.*, pp. 96—99 ; cf. du même auteur : *Zur Frage der osmanischen Goldprägungen unter Murad II und Mehmet II*, dans „Südost Forschungen“, XV, 1956, pp. 550—553 ; du même auteur : *Südosteuropäische Handelsmünzen am Ausgang der Mittelalters*, dans „Vierteljahrsschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte“, 44, 1957, pp. 357—358. De telles imitations ottomanes de la monnaie d'or de Venise n'ont pas été identifiées jusqu'à ce jour dans les trésors monétaires trouvés en Moldavie ou en Valachie.

du 9 juin 1456 le sultan Mahomet II autorisait ces marchands à venir à Andrinople, à Brousse et à Constantinople, pour y faire des transactions commerciales avec les habitants de ces villes, ventes et achats<sup>46</sup>. Ces marchands apportaient des produits moldaves et recevaient en échange, dans ces villes situées sur le territoire de l'Empire ottoman, la monnaie légale ayant cours dans ces endroits, la monnaie ottomane. C'est de cette façon qu'ont pénétré en Moldavie les aspres turcs dont l'existence est attestée par les découvertes monétaires signalées plus haut. Mais ces aspres n'ont pas été absorbés et intégrés dans la circulation monétaire interne ; la preuve en est que la plupart des pièces trouvées jusqu'à ce jour en Moldavie faisaient partie de trésors massifs, étaient donc des monnaies éliminées du circuit économique habituel, quotidien. D'autre part, les documents internes ne mentionnent même pas leur existence, en tant que moyen d'échange ou équivalent monétaire des biens négociés dans les actes de vente et d'achat.

---

<sup>46</sup> Sur ce traité cf. Barbu Cămpina, *op. cit.*, pp. 211—212.